

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 juillet 2021, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, adjointe administrative, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2021-07-122

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 18 «Varia» ouvert. Le point 14.3 Hydro Québec a été ajouté.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 14 juin 2021;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement :**
6. **CDSM;**
7. **CCU**
8. **Avis de motion pour modification du projet de règlement de poules;**
9. **Appel d'offre :**
 1. **Sel à déglacer;**
 2. **Sable.**
10. **Plates-bandes à l'école;**
11. **Usine;**
12. **Politique familiale : 150\$ pour les finissants;**
13. **Site internet : formulaires en ligne.**
14. **Nouveau secteur;**
 1. **Noms de rues;**
 2. **Évaluateur;**

3. Hydro Québec.
15. Paiement des comptes :
 1. Comptes payés ;
 2. Comptes à payer ;
16. Bordereau de correspondance;
17. Rapports :
 1. Maire ;
 2. Conseillers ;
 3. Directrice générale ;
18. Varia ;
19. Période de questions réservée au public ;
20. Évaluation de la rencontre;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2021**

Résolution 2021-07-123

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis deux rapports; pour le mois de mai et le mois de juin.

6. **CDSM**

1. **Prêt de 49 999\$ pour la garderie.**

ATTENDU QUE la garderie Le Petit Moulin a obtenu plusieurs subventions et les fonds sont en attente d'être versés;

ATTENDU QUE la garderie Le Petit Moulin a besoin de fonds immédiatement pour financer les travaux;

ATTENDU QUE la garderie Le Petit Moulin demande qu'un prêt auprès de la Caisse de Desjardins soit cautionné par la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité est autorisée à cautionner un prêt de 49 999\$ sans un accord préalable du Ministère des Finances.

Résolution 2021-07-124

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU' un prêt de 49 999\$ sera demandé à la Caisse Desjardins pour la garderie le Petit Moulin;

QUE la municipalité de Saint-Malo se portera cautionnaire du prêt;

QUE les signataires autorisés pour le prêt seront Monsieur le Maire Benoît Roy et Madame la Directrice Générale Édith Rouleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. Prêt de 150 000\$ pour la garderie.

ATTENDU QUE la garderie Le Petit Moulin a obtenu plusieurs subventions et les fonds sont en attente d'être versés;

ATTENDU QUE la garderie Le Petit Moulin a besoin de fonds immédiatement pour financer les travaux;

ATTENDU QUE la garderie Le Petit Moulin demande qu'un prêt auprès de la Caisse de Desjardins soit cautionné par la Municipalité;

ATTENDU QUE sous accord préalable du Ministère des Finances, la Municipalité peut se porter cautionnaire pour un prêt de 150 000\$;

Résolution 2021-07-125

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QU' un prêt de 150 000\$ sera demandé à la Caisse Desjardins pour la garderie le Petit Moulin;

QUE la municipalité de Saint-Malo se portera cautionnaire du prêt avec un accord du Ministère des Finances.

QUE les signataires autorisés pour le prêt seront Monsieur le Maire Benoît Roy et Madame la Directrice Générale Édith Rouleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Demande de subvention pour le gym extérieur.

ATTENDU QUE le projet du gym extérieur a été confié à la CDSM;

ATTENDU QU' une subvention peut être obtenue pour aider à financer le projet;

Résolution 2021-07-126

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU' une demande de subvention sera présentée au Fond Canadien de Revitalisation des Communautés pour le gym extérieur;

QUE la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à madame Micheline Robert, agente au développement de la CDSM de s'occuper du processus de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. CCU

ATTENDU QUE le Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 14 juin 2021 afin de prendre connaissance du dossier pour émettre des recommandations au Conseil municipal concernant le lot 5 404 419;

ATTENDU QUE le propriétaire désire construire un bâtiment accessoire de 28 pi X 40 pi pour y installer un système de chauffage au bois, y remiser son bois de chauffage et s'en servir comme atelier;

ATTENDU QU' en zone blanche, la superficie du bâtiment accessoire existant est de 89 m2 et le second bâtiment accessoire serait de 113m2

ATTENDU QUE compte tenu de l'article 5.3.1.2. la construction de ce second bâtiment à construire doublera la superficie maximale des bâtiments accessoires pour la partie du terrain se retrouvant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, soit 90m2

Résolution 2021-07-127

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU' en zone blanche, la construction d'un nouveau bâtiment de 113m2 sera autorisée qu'après la démolition du premier bâtiment accessoire de 89m2;

QU' en zone verte, la construction du nouveau bâtiment accessoire ne pourra y être autorisé qui si l'ensemble des superficies et le nombre des bâtiments accessoires autorisés ne dépasse le nombre maximal autorisé ainsi que la superficie maximale exigée à l'article 5.3.1.2., soit 185m2.

QUE la hauteur du bâtiment accessoire ne dépasse pas la hauteur de la maison actuelle qui se trouve sur le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Avis de motion pour modification du projet de règlement de poules;

Résolution 2021-07-128

Avis de motion est donné par la conseillère Karine Montminy que lors d'une prochaine séance régulière du Conseil de la municipalité, sera présenté, pour adoption, le règlement numéro 434-1 (2021) relatif à la garde de poules en milieu urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Projet de règlement numéro 434-1 (2021) Relatif à la garde de poules en milieu urbain

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a autorisé un projet pilote, pour une durée d'un an, permettant la garde de poules pondeuses dans le périmètre urbain, selon certaines conditions présentées au présent règlement 434-2020 ;

ATTENDU QUE le projet-pilote s'avère concluant ;

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer la garde de poules pondeuses dans le périmètre urbain ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 juillet 2021 par la conseillère Karine Montminy;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est décrété ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Modification

Le règlement numéro 434-2020, adopté le 8 juin 2020 est modifié par le présent règlement.

Article 3 : Champ d'application

L'article 3 du règlement est abrogé et remplacé par le suivant :
« Le présent règlement vise à réglementer la garde de poules en milieu urbain. »

Article 4 : Entrée en vigueur

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Malo, ce 9^e jour du mois d'août 2021.

BENOIT ROY,
Maire

Édith Rouleau,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion	:	12 juillet 2021
Dépôt du projet de règlement	:	9 août 2021
Adoption du règlement	:	9 août 2021
Affichage	:	10 août 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. APPEL D'OFFRE

1. Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit demander des soumissions aux entreprises pour fournir le sel;

Résolution 2021-07-129

Il est proposé par la conseillère Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer.

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera le sel à déglacer auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. Sable

ATTENDU QUE du sable est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le devis présenté lors de la séance du 12 juillet;

Résolution 2021-07-130

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de quatre entreprises pour l'achat de sable;

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera le sable auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. PLATES-BANDES À L'ÉCOLE

ATTENDU QUE la pelouse et l'aménagement paysagé devant l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides ont besoin d'un entretien;

ATTENDU QUE L'entreprise La Jardinière estime que l'aménagement coûterait environ 1 000\$ pour le nettoyage;

ATTENDU QUE L'entreprise La Jardinière fera une soumission pour l'ajouter au contrat actuel de la municipalité;

Résolution 2021-07-131

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin

D'autoriser l'entreprise La Jardinière d'effectuer les travaux d'aménagement des plates-bandes de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides.

D'acheter le paillis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. USINE

ATTENDU QUE La municipalité est à la recherche d'une entreprise pour les opérations de la station d'épuration;

ATTENDU QUE La municipalité cherche également une entreprise de services professionnels pour l'opération des ouvrages d'eau potable pour le Comité des Loisirs;

ATTENDU QUE la société Aquatech a proposé des soumissions pour les deux contrats;

Résolution 2021-07-132

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité retienne les services d'Aquatech pour un an;

QUE le forfait pour les opérations à la station d'épuration sera sur une base annuelle de 8 700.00 \$/ an;

QUE le forfait pour les opérations d'eau potable sera sur une base forfaitaire annuelle de 4 920.00 \$ /an;

QUE le tarif horaire pour les rapports mensuels et annuels pour le SOMEAU sera 68\$ / heure pour une base 15 h annuels.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. POLITIQUE FAMILIALE : 150\$ POUR LES FINISSANTS

ATTENDU QUE que la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2019-11-203;

ATTENDU QU' un montant de 150 \$ est accordé à chaque finissant résident du secondaire de la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-07-133

Il est proposé par conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lise Chatelois

DE remettre un montant de 150 \$ à Alexandre D'Amour, Magaly Roy, Alicia Gendron et à Élisabeth Marchand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. SITE INTERNET : FORMULAIRES EN LIGNE

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre des formulaires remplissables en ligne sur son site Internet;

ATTENDU QU' une soumission a été demandée à l'entreprise Taïga Web;

Résolution 2021-07-134

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D' accepter la soumission de l'entreprise Taïga Web pour effectuer une formation de mise en ligne de formulaires à l'adjointe administrative au montant total de 600\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. NOUVEAU SECTEUR

1. Noms de rues;

Remis à une séance ultérieure.

2. Évaluateur;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire appel à un évaluateur pour estimer le prix de vente des terrains dans le nouveau secteur résidentiel;

Résolution 2021-07-135

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin

D' autoriser la directrice générale de faire la demande à la firme Lebel Courtier Immobilier d'effectuer une évaluation des terrains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. Hydro Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire brancher le nouveau secteur résidentiel à Hydro Québec;

ATTENDU QUE le numéro de client de la municipalité est 100020479;

ATTENDU QUE le nouveau secteur est situé le long de la Route 253 sud;

ATTENDU QU' il y aura 8 terrains à vendre dans un premier temps pour des maisons individuelles;

ATTENDU QUE les tensions requises seront de 120/240V;

ATTENDU QUE la municipalité désire installer le type du réseau aérien;

ATTENDU QUE la municipalité désire également le branchement aérien;

Résolution 2021-07-136

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois

D' autoriser Hydro Québec de venir effectuer les travaux nécessaires dans le nouveau secteur résidentiel de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. PAIEMENT DE COMPTE

1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 284 655,44\$ payés depuis le 14 juin 2021;

Résolution 2021-07-137

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 284 655,44\$ \$ payés depuis le 14 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. Comptes à payer;

15.2.1 Guy Gaudette

ATTENDU QUE Monsieur Guy Gaudette a été engagé pour effectuer l'entretien du Sentier des Aînés à la résolution 2020-05-92;

ATTENDU QUE Monsieur Guy Gaudette a effectué l'entretien du Sentier des Aînés;

ATTENDU QU' il a remis une facture à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-07-138

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer la facture au montant de 2 000,00\$ à monsieur Guy Gaudette.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.2 Construction Yvon Marquis

ATTENDU QUE le pouvoir d'aide de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entreprise construction Yvon Marquis a été engagé pour effectuer les travaux de réaménagement intérieur de la Garderie le Petit Moulin;

ATTENDU QU' une facture a été envoyé ;

Résolution 2021-07-139

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE payer la facture no# 000438 d'un montant de 2 835,36\$ plus taxes applicables à l'entreprise de construction Yvon Marquis pour les travaux effectués à la garderie Le Petit Moulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.3 Réal Huot

ATTENDU QU' à la résolution 2021-05-74 l'entreprise Réal Huot a été retenu pour fournir les conduites et accessoires pour le réseau d'égout du nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QU' une facture a été remise à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-07-140

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et Appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer la facture numéro 5474160 au montant de 15 477,65\$ plus taxes applicables à l'entreprise Réal Huot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Gabriela Fiema, adjointe administrative, a lu la correspondance reçue.

1. Déclaration anti-projet Goldboro.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Malo ainsi que 525 autres municipalités représentant plus de 80 % de la population du Québec ont reconnu l'urgence climatique telle que décrite dans la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, connue sous l'acronyme DUC;

CONSIDÉRANT QUE cette urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter au maximum le réchauffement planétaire en cours;

CONSIDÉRANT QUE des transformations rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme;

CONSIDÉRANT QUE les émissions de GES actuelles du Québec sont de 85 millions de tonnes (Mt) par année, et que le Québec veut réduire ses émissions à 54 Mt de GES pour 2030, pendant que le Canada vient de s'engager à augmenter ses cibles de réduction à 40-45 % sous ses émissions de 2005 qui étaient de 739 Mt ;

CONSIDÉRANT QUE Pieridae Energy devra dédoubler le pipeline actuel (déjà à pleine capacité) ;

CONSIDÉRANT QUE Goldboro LNG, à l'instar du Projet GNL Saguenay, fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, des dizaines de millions de tonnes de nouveaux GES seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyens de notre municipalité et de toutes les municipalités du Québec et du Canada pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction de GES demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant sensiblement la catastrophe climatique, tel que révélé par le GIEC;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence internationale de l'énergie ne reconnaît pas le gaz naturel comme une énergie de transition, comme souligné dans le rapport du BAPE sur GNL-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation citoyenne est grandissante contre ce projet;

Résolution 2021-07-141

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE se prononcer en défaveur du projet Goldboro LNG;

DE Réclamer que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement;

D' Exiger une évaluation du projet de Goldboro LNG incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact du projet sur le réchauffement climatique comme critère premier de décision;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. RAPPORTS :

1. Maire

Monsieur le maire fait un résumé de ses réunions.

2. Conseillers

La conseillère Karine Montminy résume ses rencontres à la MRC de Coaticook.

3. Directrice générale

Aucun sujet abordé.

18. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 14.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière